



OÙ ALLONS-NOUS... ?

PREJ MONT DE MARSAN

Le 13 septembre 2022

Pendant près de 3 ans, à la demande de l'UFAP/UnsaJustice, un groupe de travail a été mis en place par DSD. Un référentiel PREJ Nouvelle Aquitaine a été validé par l'ensemble des personnes ayant assisté à cette dernière.

Hors en début d'année 2022, un personnel de direction a été nommé à l'emploi des ESP et depuis son arrivée Monsieur le Directeur n'a cessé de bafouer ce référentiel.

En effet,

- Retour aux extractions à 2 agents sans tenir compte des règles de sécurité.
- Changement de service à moins de 8 jours.
- Temps de travail supérieur à 13h15 imposé.

À QUOI DEVONS NOUS NOUS ATTENDRE PROCHAINEMENT

Monsieur le Directeur, devons-nous vous rappeler que les agents ne sont pas voués corps et âme à leur travail, malgré tous les efforts et l'engagement de ces derniers.

Le taux d'IDF pratiqué fait partie d'un des plus bas de France, mais vous en voulez toujours plus.

L'ufap/UnsaJustice demande à un retour aux règles fixées par le référentiel.

L'ufap/UnsaJustice est et restera attentive à toutes dérives et demande le respect de la vie privée des agents.

Le bureau local UFAP/UnsaJustice des PREJ40